

CONSEIL MUNICIPAL SEPTEMBRE 2006

Horaires de Bordin Nathalie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'embaucher Mademoiselle BORDIN Nathalie pour l'année scolaire 2006-2007 (du 1^{er} septembre 2006 au 4 juillet 2007) à raison de 10h00 semaine à l'école les jours scolaire auquel viennent s'ajouter les heures cantine et garderie. Ces dernières seront rémunérées sur la base de l'indice majoré 279. Le total ne pouvant dépasser 30h25 semaine, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide d'embaucher pour l'année scolaire Mademoiselle BORDIN Nathalie.

Tarif garderie :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan de la garderie au cours de l'année scolaire 2005-2006. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide pour l'année scolaire 2006-2007 de fixer le tarif horaire de la garderie à 2.30 € et de garder la tarification de l'année précédente soit une tarification à la semaine avec un paiement mensuel établi sur 10 mois (de septembre à juin) (une année scolaire = 35 semaines, 5 jours par semaine) soit 77 € par mois par enfant pour le forfait matin et soir, 35 € par mois et par enfant pour le forfait matin, 44.80 € par mois et par enfant pour le forfait soir. Les tarifs sont applicables au 1^{er} septembre 2006.

Tarif cantine :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'augmenter le tarif des tickets de cantine, le prix du ticket passera de 3.28€ à 3.43€ et d'augmenter de 5% le tarif mensuel basé sur le calcul suivant 3.18 € le repas réparti sur 10 mois soit 4452 € chaque mois payable auprès du trésor public. Les tarifs sont applicables au 1^{er} septembre 2006.

Fournitures de repas préparés et livrés :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des tarifs appliqués par la cuisine centrale de Sablé pour la préparation et la livraison des repas à la cantine. Il rappelle qu'un marché public a été passé à partir du 01/01/2005. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les tarifs annuels proposés par la cuisine centrale de Sablé et autorise le Maire à passer l'avenant correspondant à cette modification du marché initial

Modification des statuts de la communauté de communes :

Monsieur le Maire donne lecture des statuts modifiés de la Communauté de Communes. Il indique que ces statuts ainsi que les précisions sur l'intérêt communautaire de certaines compétences ont été adoptés lors de la réunion publique du Conseil Communautaire du 10 Juillet 2006. Il rappelle également que la délibération correspondante est soumise à l'avis des Conseils Municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend acte de ces modifications et les valide. Il souhaiterait toutefois qu'en matière de d'aménagement du territoire (aménagement de l'espace, schéma de cohérence territoriale) que le secteur CD 309 voit son développement étudié, que l'accès au service du bureau d'étude soit élargi, que l'aide aux communes dans l'entretien courant de son territoire soit réétudié dans le cadre de la solidarité intercommunale.
